

Compte rendu

Ouvrage recensé :

RIDDELL-DIXON, Elizabeth. *Canada and the International Seabed. Domestic Interests and External Constraints*. McGill University Press, Montréal, 1989, 225p.

par André Farand

Études internationales, vol. 22, n° 2, 1991, p. 457-458.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702865ar>

DOI: 10.7202/702865ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

À la charnière entre les deux parties de cet ouvrage de qualité, Sylvie Boiton-Malherbe n'affirme-t-elle pas que c'est «déjà dans l'état d'exception que se situe le droit des conflits armés. Le passage de la sphère des Droits de l'Homme à celle du droit humanitaire résout donc, en l'espèce, la question de ces limitations et souligne la complémentarité de ces ordres juridiques dans le processus de formation de la règle de droit» (p. 142)?

Jean MALLEIN

*Faculté de Droit et des Sciences
économiques de Brest.
Université de Bretagne occidentale, France.*

RIDDELL-DIXON, Elizabeth. *Canada and the International Seabed. Domestic Interests and External Constraints.* McGill University Press, Montréal, 1989, 225p.

On termine la lecture de l'ouvrage de Mme Riddell-Dixon un peu déconcerté : s'agit-il là de journalisme d'enquête, d'étude sociologique sur le fonctionnement de l'administration publique ou d'un exposé admiratif, et détaillé jusqu'à l'extrême limite, sur le processus diplomatique dans sa version la plus accomplie ? En fait il s'agit d'un peu tout cela.

Rendons toutefois à César ce qui lui revient. S'attaquer à un sujet aussi complexe démontrait un courage certain. L'auteure s'est attachée à décrire un volet fort important de la troisième conférence sur le droit de la Mer, celui touchant l'exploitation des fonds marins. On retrouve là comme on le sait des nodules polymétalliques à forte concentration, dans lesquels prédomine

le nickel. Le premier comité de la Conférence, qui allait être saisi du sujet, constitue en quelque sorte un microcosme facilitant l'étude de l'ensemble des activités de cette Conférence. Celle-ci allait se dérouler sur une période de neuf années et être fort riche en rebondissements de toute sorte.

En voulant tout d'abord répondre à la question «quels sont les intérêts du Canada dans le cadre de cette Conférence?», Mme Riddell-Dixon semble réveiller un monstre à plusieurs têtes, qu'elle finira bien sûr par maîtriser. Elle aura entre-temps fait un bilan complet des intérêts en jeu, révélé les pensées les plus insoupçonnables des acteurs canadiens et étrangers en présence, qu'ils soient humains ou institutionnels, et passé au crible leurs interactions.

On en retiendra, et on en partagera avec l'auteure, une admiration très grande, sinon une fascination, pour cette entreprise titanesque et pour le processus lui-même. Démesurée en effet, la troisième Conférence sur le droit de la Mer l'était par les forces en présence, par la diversité et la gravité des intérêts, par la détermination affichée par les protagonistes, par le choc constant des idées et par l'ingéniosité des compromis ayant mené au grand final de 1982.

L'auteure fixe sa lorgnette sur la délégation canadienne et en analyse jusqu'à l'épuisement du sujet les forces centrifuges et centripètes. La délégation canadienne est en effet aux prises avec des intérêts divergents et apparemment irréconciliables tout au long de la Conférence. Le mode de consultation élargie institué dès le début exacerbe le débat au Canada mais est perçu comme un mal nécessaire. Dirigeants et autres

hommes politiques, fonctionnaires de plusieurs ministères, représentants des provinces, des municipalités, des syndicats, des compagnies minières et du monde des affaires, tous ont leur mot à dire et leur bout de terrain à défendre dans ce dossier, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la délégation canadienne. Un groupe se détache nettement, il contrôle le processus et rend le compromis possible, tant au sein de la délégation que dans ses contacts quotidiens avec les autres délégations nationales: il s'agit du groupe des avocats de la direction des Opérations juridiques du ministère des Affaires extérieures.

Mme Riddell-Dixon a sans nul doute fait son travail avec une patience de bénédictin, sinon avec une détermination à tout crin. Elle a visiblement tout lu, eu accès à tous les grands acteurs et elle nous livre les dessous, pas toujours glorieux, des délibérations des différentes instances. Au-delà de certains détails qui relèvent de l'anecdote, il faut retenir des exposés très honnêtes et bien circonscrits sur le processus et les stratégies bureaucratiques transposés dans le monde diplomatique, sur le processus de formulation des politiques nationales en parallèle aux grands développements internationaux et sur les méthodes utilisées lors de cette Conférence pour résoudre les conflits réels ou apparents à tous les niveaux.

Peu de domaines des relations internationales sont témoins d'un déploiement de moyens et d'énergies comparable à celui dont a pu bénéficier le droit de la Mer. Toutefois, la troisième Conférence sur le droit de la Mer a été une expérience riche en enseignements et ce qu'elle nous a appris peut être appliqué à plus petite échelle dans les autres domaines. En ce sens, l'ouvrage de Mme Riddell-Dixon constitue une

contribution fort valable et nous amène à une meilleure compréhension de la complexité de ce domaine privilégié des relations internationales.

André FARAND

*Agence spatiale canadienne
Montréal*

AMÉRIQUE LATINE

ANDRÉ, Catherine, COUDERC, Martine, GRANDI, Jorge. *L'avenir d'un continent : Puissances et périls en Amérique du Sud*. Paris, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1989, 168p.

À l'heure où plusieurs en Amérique latine craignent que le sous-continent doive de plus en plus céder la place, sur le marché de l'information, à d'autres espaces géographiques comme l'Asie, l'Europe de l'Est et maintenant le Moyen-Orient, on accueillera avec plaisir ce nouvel ouvrage sur l'état actuel et les orientations futures en Amérique du Sud.

Prenant le relais du dernier ouvrage de Coutau-Bégarie (*Géostratégie de l'Atlantique Sud*, 1985) tout en élargissant la perspective, les auteurs centrent l'analyse sur la dynamique des relations inter-étatiques en Amérique du Sud. Ils rappellent les causes structurelles d'un développement dépendant et analysent les facteurs de conflits toujours latents. Ils examinent également les grandes tendances des articulations externes de la région en portant une attention spéciale aux rapports entre les pays de la région et la Communauté économique européenne.